

www.inpi.fr

INPI Direct : 0 820 210 211



www.inpi.fr



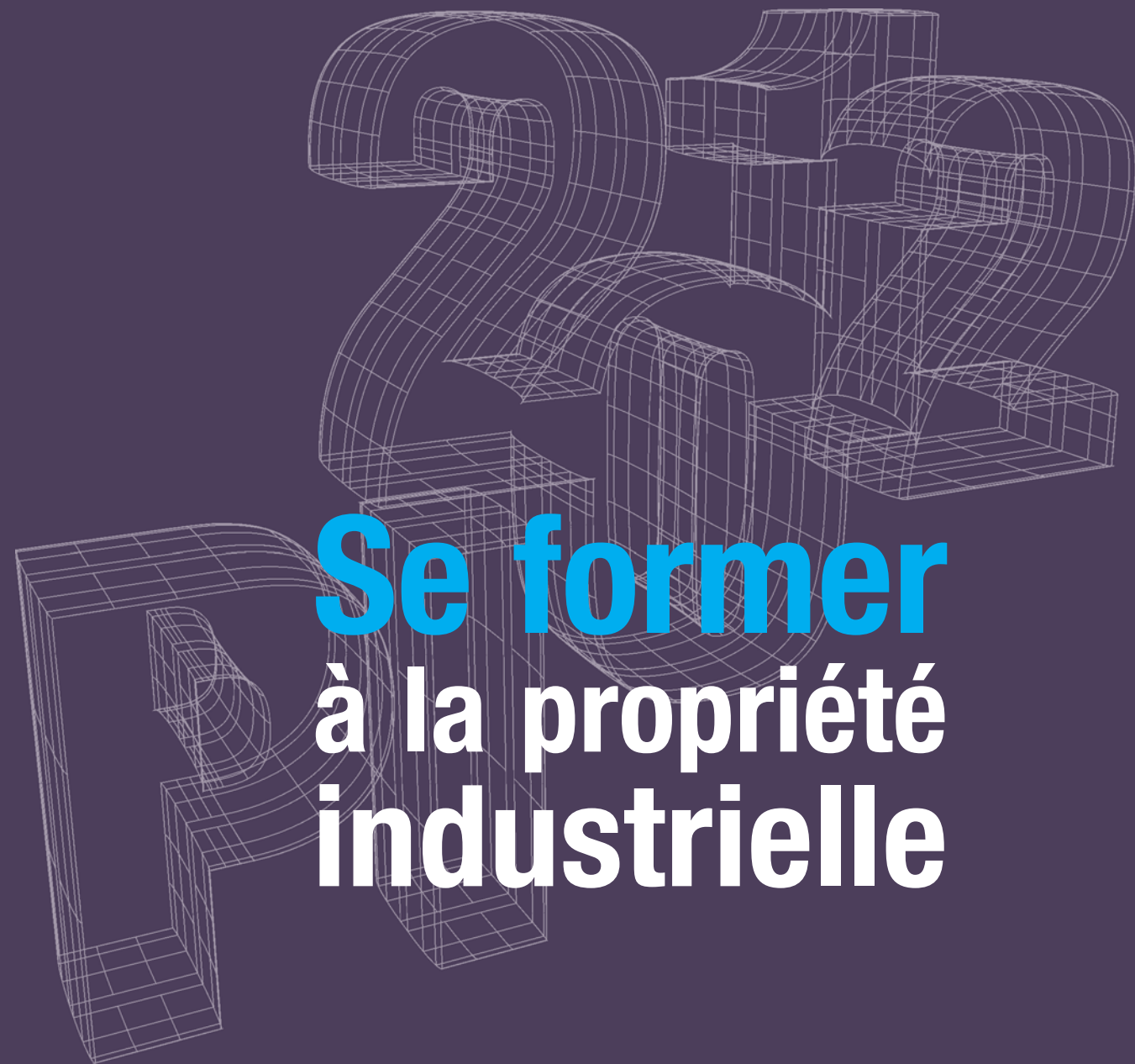
contact@inpi.fr



INPI Direct : 0 820 210 211 (0,09 € TTC/mn)



À Paris et en région : liste et adresses
sur www.inpi.fr ou INPI Direct



Se former à la propriété industrielle

■ Protéger l'aspect marketing
des créations

Protéger le design
par le droit d'auteur

Informations pratiques

INSCRIPTIONS

Merci d'envoyer **votre bulletin de préinscription, au plus tard 15 jours ouvrables avant la date de la formation souhaitée**, à l'adresse suivante : **INPI - Ingénierie de formation - Inscriptions - 26 bis, rue de Saint-Pétersbourg - 75800 PARIS Cedex** ou **par fax** au 01 53 04 52 52.

Vous pouvez également télécharger le bulletin de préinscription sur le site www.inpi.fr, rubrique "Connaître la PI/Formations en PI/Formation professionnelle/Formation professionnelle continue".

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les prix des formations sont nets car l'INPI est un établissement public non assujéti à la TVA. Les paiements sont à effectuer à réception de la facture, dans un délai de 45 jours, selon la modalité choisie :

- **par chèque**, à l'ordre de l'Agent comptable de l'INPI,
- **par virement bancaire**, sur le compte :
DRFIP Ile de France et de Paris
Compte n° 00001000008
Code banque 10071
Code guichet 75000
- **par prélèvement sur votre compte client INPI.**

La convention de formation vous invitera à préciser la modalité de paiement retenue ainsi que la prise en charge éventuelle par un Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA).

ANNULATION

En cas d'annulation d'un stage sur l'initiative de l'INPI, les sommes éventuellement versées sont restituées intégralement, s'il s'agit d'une annulation complète, ou au *pro rata temporis*, s'il s'agit d'une annulation partielle.

DÉSISTEMENT

Tout désistement sur l'initiative du stagiaire ou de son employeur doit être signifié par écrit au plus tard **sept jours** avant la date de la formation choisie, **trente jours** pour les certificats. Au-delà de ce délai, un montant égal à 30 % des frais pédagogiques restera dû à l'INPI.

ÉQUIPE D'INTERVENANTS/PROGRAMMES/SESSIONS

En cas de nécessité, l'INPI se réserve la possibilité de remplacer les intervenants cités et d'apporter les modifications utiles aux programmes. Des sessions peuvent ainsi être ajoutées, annulées ou déplacées.

ADRESSE, ACCÈS ET HORAIRES

Adresse :

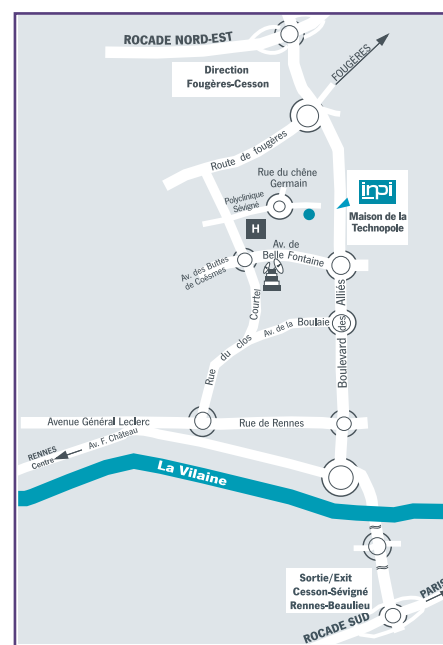
INPI
Maison de la Technopole
15, rue du Chêne Germain
35576 CESSON-SEVIGNÉ Cedex

Tél : 02 99 38 19 62

Horaires :

Accueil : 8 h 45
Cours : 9 h 00 à 17 h 30

Déjeuner (inclus dans les frais pédagogiques) :
12 h 15 à 13 h 45



Protéger l'aspect marketing des créations

NIVEAU

1 niveau **2** niveau **3** niveau

DURÉE

1 jour

LIEU ET DATE

Rennes :
06/12/2012

FRAIS PÉDAGOGIQUES

250 €/personne

RENSEIGNEMENTS

Françoise Chauvin
• Tél. : 01 56 65 80 39
• Port. : 06 60 69 33 70
• Fax : 01 56 65 86 21
• Mél. : fchauvin@inpi.fr

PROTÉGER LE DESIGN PAR LE DROIT D'AUTEUR



PUBLICS CONCERNÉS

Chefs d'entreprise ; responsables marketing et publicitaires ; designers ; juristes chargés de valoriser les créations d'entreprises industrielles, de commerce ou de services.



OBJECTIFS

Acquérir la terminologie et les notions de bases du droit d'auteur appliquées à la protection du design.



INTERVENANTS

- Spécialiste propriété industrielle.



PÉDAGOGIE

- Exposés.
- Échanges avec les intervenants.
- Travaux pratiques.
- Supports pédagogiques et documentation complémentaire remis aux participants.



PRÉ-REQUIS

Aucun.



STAGE COMPLÉMENTAIRE

APRÈS

- Protéger le design par les dessins et modèles.



CONTENU

- **Droits d'auteur : définition.**
- **Les œuvres concernées.**
- **Les œuvres protégées.**
- **Les conditions de la protection : l'originalité.**
- **Les preuves de la date de création.**
- **Les titulaires des droits.**
- **Les droits conférés et la durée des droits.**
- **L'extension des droits.**
- **Les principes des autres droits nationaux.**
- **La défense et l'exploitation des droits.**